



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

1/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

### RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial JESSICO ONE

||UFI 2059-V0Q0-K00V-C9X5 ou 5GT4-C0F5-V00M-G7KQ

Code du produit (UVP) 89306175

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur BAYER SAS  
Bayer CropScience  
74 Rue Gorge de Loup  
69009 Lyon  
France

Service responsable E-mail : fds-france@bayer.com

#### 1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro de téléphone d'appel d'urgence +33(0)4.72.85.25.25

Numéro INRS +33(0)1.45.42.59.59

### RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

||Classement conformément au Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

||Irritation oculaire: Catégorie 2  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

2/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

Irritation cutanée: Catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves: Catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: Catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique: Catégorie 1

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Etiquetage conformément au Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.**

Soumis à étiquetage réglementaire.

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:**

- Fenpicoxamide
- Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide
- Cyclohexanone
- Alcools, C11-14-iso-, Riches en C13, éthoxylés
- 2-Ethylhexanol



**Mention d'avertissement:** Danger

#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

#### Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans le lieu d'élimination conformément à la réglementation locale.

### 2.3 Autres dangers

Aucun danger supplémentaire connu outre ceux déjà mentionnés.



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

3/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Fenpicoxamide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB). 2-Éthylhexanol: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2 Mélanges

##### Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)  
Fenpicoxamide 50 g/l

##### Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008	
Fenpicoxamide	517875-34-2	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410	4,92
acétate de benzyle	140-11-4 205-399-7 01-2119638272-42-XXXX	Aquatic Chronic 3, H412	>= 40 – < 50
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1- amide et N,N- diméthyl-octanamide	01-2119974115-37-XXXX	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H335	>= 10 – < 20
Alcools, C11-14-iso-, Riches en C13, éthoxylés	78330-21-9	Acute Tox. 4, H302 Eye Dam. 1, H318	>= 3 – < 10
acide benzènesulfonique, dérivés alkyl-4 en C10-14, sels de calcium	90194-26-6 290-635-1 01-2119560592-37-xxxx	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412	>= 3 – < 10
Cyclohexanone	108-94-1	Flam. Liq. 3, H226	>= 3 – < 10



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

4/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

	203-631-1	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Acute Tox. 3, H311 Eye Dam. 1, H318	
Polysiloxane modifié par un triéther	134180-76-0	Acute Tox. 4, H332 Eye Irrit. 2, H319	>= 3 - < 10
2-Ethylhexanol	104-76-7 203-234-3 01-2119487289-20-xxxx	Acute Tox. 4, H332 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	>= 1 - < 3

### Information supplémentaire

Fenpicoxamide	517875-34-2	Facteur M: 100 (acute), 100 (chronic)
---------------	-------------	---------------------------------------

Les substances pour lesquelles il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition professionnelle:

Cyclohexanone (108-94-1)

2-Ethylhexanol (104-76-7)

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Caractéristiques de la particule

Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)

## RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS

### 4.1 Description des premiers secours

#### Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

#### Inhalation

Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle.

#### Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylèneglycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Contact avec les yeux

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

#### Ingestion

Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

5/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

**Symptômes** Les symptômes suivants peuvent apparaître en cas d'ingestion en quantités importantes : Irritation gastro-intestinale, L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Peut irriter le système respiratoire., Vertiges, Somnolence, Narcose, Irritation de la peau, Rougeur, Sensation de gêne, Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants, Irritation sévère, Opacité de la cornée, Troubles visuels

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Risques** Contient des solvants à hydrocarbure. Peut entraîner une pneumonie par aspiration.

**Traitement** Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (réactivité des voies respiratoires). Les bronchodilatateurs, les expectorants, les antitussifs et les corticostéroïdes peuvent être utiles. Un lavage gastrique n'est normalement pas requis. Si l'équivalent d'une cuillère à soupe a été ingérée, administrer du charbon médicinal et sulfate de sodium. En cas d'aspiration, envisager une intubation et un lavage bronchique. Il n'existe pas d'antidote spécifique. Traiter de façon symptomatique. Une exposition excessive répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

## RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### 5.1 Moyens d'extinction

**Appropriés** Eau pulvérisée, Mousse résistant à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

**Inappropriés** Jet d'eau à grand débit

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux., En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de : Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), Oxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), La distance de retour de flamme peut être considérable.

### 5.3 Conseils aux pompiers

**Équipements de protection particuliers des pompiers** En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome et des vêtements de protection.

**Information supplémentaire** Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

## RUBRIQUE 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions** Eloigner toute source d'ignition. Assurer une ventilation adéquate. Éviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées. Utiliser un équipement de protection individuelle.



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

6/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

<b>6.2 Précautions pour la protection de l'environnement</b>	Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
<b>6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage</b>	
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section 13). Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Utiliser des outils anti-étincelles.
<b>Conseils supplémentaires</b>	Vérifier également l'existence de procédures internes au site.
<b>6.4 Référence à d'autres rubriques</b>	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

## RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

<b>Conseils pour une manipulation sans danger</b>	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.
<b>Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion</b>	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

<b>Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs</b>	Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Éviter une exposition directe au soleil.
---	---

<b>Précautions pour le stockage en commun</b>	Ne pas entreposer près des acides. Ne pas stocker avec des agents oxydants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
---	--

<b>Matériau approprié</b>	PEhd (polyéthylène haute densité) HDPE - manteau en acier Coex HDPE/EVOH/HDPE
---------------------------	---

<b>7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</b>	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.
---	--



**JESSICO ONE**

Version 2 / F  
102000056437

7/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

**RUBRIQUE 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**8.1 Valeur limite d'exposition**

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	12 2009	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (STEL)	12 2009	EU ELV
Cyclohexanone	108-94-1	40,8 mg/m <sup>3</sup> /10 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS
Cyclohexanone	108-94-1	81,6 mg/m <sup>3</sup> /20 ppm (STEL)	2014	EU SCOELS
2-Ethylhexanol	104-76-7	1 ppm (TWA)	2014	EU SCOELS
2-Ethylhexanol	104-76-7	5,4 mg/m <sup>3</sup> /1 ppm (TWA)	02 2017	EU ELV

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Formulation

**Protection respiratoire**

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place ( par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

**Protection des mains**

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Type de matière	Caoutchouc nitrile
Délai de rupture	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

II

Type de matière caoutchouc butyle

II

Type de matière Polyéthylène

**Protection des yeux**

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

8/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

	d'utilisation = 5 ou équivalent) et un écran facial (conforme à la norme EN166, domaine d'utilisation = 3 ou équivalent).
<b>Protection de la peau et du corps</b>	<p>Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 6.</p> <p>En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.</p> <p>Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.</p> <p>Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.</p>
<b>Mesures générales de protection</b>	<p>Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections citées ci-dessus.</p>

## RUBRIQUE 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	incolore à jaune clair
<b>Odeur</b>	fruité
<b>Seuil olfactif</b>	Donnée non disponible
<b>Point/ intervalle de fusion</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'ébullition</b>	Donnée non disponible
<b>Inflammabilité</b>	Non applicable
<b>Limite d'explosivité, supérieure</b>	Donnée non disponible
<b>Limite d'explosivité, inférieure</b>	Donnée non disponible
<b>Point d'éclair</b>	80,5 °C
<b>Température d'auto-inflammation</b>	382 °C
<b>Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)</b>	Donnée non disponible
<b>pH</b>	4,35 (1 %)
<b>Viscosité, dynamique</b>	Donnée non disponible



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

9/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

<b>Viscosité, cinématique</b>	4,53 mm <sup>2</sup> /s (40 °C)
<b>Hydrosolubilité</b>	émulsionnable
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Fenpicoxamide: log Pow: 4,4 (20 °C)  Masse réactionnelle de N,N-diméthyldécane-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide: log Pow: < 3,44 (20 °C) 2-Éthylhexanol: log Pow: 3,1
<b>Pression de vapeur</b>	Donnée non disponible
<b>Densité</b>	1,016 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
<b>Densité relative</b>	Donnée non disponible
<b>Densité de vapeur relative</b>	Donnée non disponible
<b>Evaluation nano particules</b>	Cette substance/Ce mélange ne contient pas de nanoformes (selon le règlement REACH)
<b>Taille des particules</b>	Donnée non disponible
<b>9.2 Autres informations</b>	
<b>Explosivité</b>	Non explosif Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.14
<b>Propriétés comburantes</b>	Le produit n'est pas comburant
<b>Taux d'évaporation</b>	Donnée non disponible
<b>Autres propriétés physico-chimiques</b>	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

## RUBRIQUE 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

<b>10.1 Réactivité</b>	Stable dans des conditions normales.
<b>10.2 Stabilité chimique</b>	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
<b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.
<b>10.4 Conditions à éviter</b>	Chaleur, flammes et étincelles.
<b>10.5 Matières incompatibles</b>	Acides forts, Des bases fortes, Oxydants forts, Stocker dans l'emballage d'origine.
<b>10.6 Produits de décomposition dangereux</b>	Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

10/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

### RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

#### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

<b>Toxicité aiguë par voie orale</b>	ETA (Mélange) > 2.000 mg/kg Méthode de calcul
<b>Toxicité aiguë par inhalation</b>	DL50 (Rat) > 5.000 mg/kg
	ETA (Mélange) > 20 mg/l Durée d'exposition: 4 h vapeur Méthode de calcul
	CL50 (Rat) > 5,38 mg/l Durée d'exposition: 4 h Produit testé sous forme d'aérosol respirable.
<b>Toxicité cutanée aiguë</b>	ETA (Mélange) > 2.000 mg/kg Méthode de calcul
	DL50 (Rat) > 2.000 mg/kg
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Irritant pour la peau. Méthode de calcul
	Irritant pour la peau. (Épiderme humain, modèle 3D-in vitro) Irritation légère de la peau. (Lapin)
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Risque de lésions oculaires graves. Méthode de calcul
	corrosive (Humain, in vitro, modèle cornéen humain reconstitué) Irritant pour les yeux. (Lapin)
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>	Non sensibilisant. Les indications se rapportent aux composants principaux. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
	Peau: Non sensibilisant. (Souris) OCDE Ligne Directrice 429, essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (ELGL)

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Fenpicoxamide : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide : Peut irriter les voies respiratoires.

2-Éthylhexanol : Peut irriter les voies respiratoires.

#### Evaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Fenpicoxamide : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité organo-toxique spécifique lors des expérimentations animales.

2-Éthylhexanol : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

11/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

### Evaluation de la mutagénèse

Fenpicoxamide : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide : Cette substance n'a pas été reconnue comme génotoxique sur la base de nombreuses études in vitro de mutagénèse.

2-Éthylhexanol : Cette substance n'est pas considérée comme mutagène.

### Evaluation de la cancérogénicité

Fenpicoxamide: N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide : Cette substance n'est pas considérée comme cancérogène.

2-Éthylhexanol : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Fenpicoxamide n'a provoqué aucune toxicité sur la reproduction chez les animaux de laboratoire.

N,N-Diméthyl-décanamide : Cette substance n'est pas considérée comme toxique pour la reproduction à des doses toxiques non maternelles.

2-Éthylhexanol : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Evaluation de la toxicité pour le développement

Fenpicoxamide: N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les foetus des animaux de lab

Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité développementale chez le rat et le lapin.

2-Éthylhexanol : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

##### Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

---

## RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

**Toxicité pour les poissons** CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,078 mg/l  
Essai en dynamique; Durée d'exposition: 96 h

**Toxicité pour les invertébrés aquatiques** CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )) 0,048 mg/l Essai en statique; Durée d'exposition: 48 h

**Toxicité des plantes** CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 30 mg/l



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

12/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

**aquatiques** Durée d'exposition: 72 h

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Biodégradabilité

Fenpicoxamide:  
Difficilement biodégradable.  
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide:  
rapidement biodégradable  
2-Éthylhexanol:  
rapidement biodégradable

#### Koc

Fenpicoxamide: Koc: > 5000  
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide: Koc: 527  
2-Éthylhexanol: Koc: 500 - 2000

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Bioaccumulation

Fenpicoxamide: Facteur de bioconcentration (FBC) 100 - 3.000 moyennement  
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide: Facteur de bioconcentration (FBC) 100 - 3.000  
Ne montre pas de bioaccumulation.  
2-Éthylhexanol: Facteur de bioconcentration (FBC) 100 - 3.000  
Ne montre pas de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

#### Mobilité dans le sol

Fenpicoxamide: Immobile dans le sol  
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide: Légèrement mobile dans le sol  
2-Éthylhexanol: Légèrement mobile dans le sol

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

#### Évaluation PBT et vPvB

Fenpicoxamide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
Masse réactionnelle de N,N-diméthyl-décan-1-amide et N,N-diméthyl-octanamide: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).  
2-Éthylhexanol: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Evaluation

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

#### Information écologique supplémentaire

Pas d'autre effet à signaler.



**JESSICO ONE**

Version 2 / F  
102000056437

13/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

---

**RUBRIQUE 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**

**13.1 Méthodes de traitement des déchets**

<b>Produit</b>	Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.
<b>Emballages contaminés</b>	Vider, rincer et éliminer les emballages vides. Les remettre à un service de collecte spécifique aux produits professionnels comme la filière ADIVALOR, ou à un autre service de collecte spécifique comme EcoDDS pour les produits grand public. Les récipients non totalement vidés doivent être éliminés comme des déchets dangereux.
<b>Code d'élimination des déchets</b>	<b>02 01 08*</b> déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

---

**RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

**ADR/RID/ADN**

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FENPICOXAMIDE SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	-

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

**IMDG**

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FENPICOXAMID SOLUTION)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

**IATA**

14.1 Numéro ONU	<b>3082</b>
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

14/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	(FENPICOXAMID SOLUTION ) 9
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**  
Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.7 Transport en vrac conformément aux instruments de l'OMI**  
Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

## RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

### Information supplémentaire

Classement OMS : III (Peu dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n° 2014-285)

Rubrique n° 4510 : Dangereux pour l'environnement aquatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Rubrique n° 1436 : Liquides combustibles (PE entre 60°C et 93°C)

### Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

84 Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.

## RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

### Note :

Cette fiche de données a été élaborée selon la fiche de sécurité transmise par le fabricant du produit.

Corteva Agriscience Germany GmbH

### Texte des mentions de danger mentionnées à la rubrique 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

15/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Abréviations et acronymes

Conc.	Concentration
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
UN	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
NE/EN	Norme européenne
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
UE	Union Européenne
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
DLx	Dose Létale pour X%
CLx	Concentration Létale pour X%
Clx	Concentration d'Inhibition pour X%
CEx	Concentration d'Effet pour X%
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
OMS	Organisation mondiale de la Santé
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
ETA	Estimation de la toxicité aiguë

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2020/878 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en



## JESSICO ONE

Version 2 / F  
102000056437

16/16

Date de révision: 12.12.2024  
Date d'impression: 12.12.2024

aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

**Objet de la révision:**

Rubrique(s) modifiée(s) : Rubrique 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise. Rubrique 2 : Identification des dangers. Rubrique 7 : Manipulation et stockage. Rubrique 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle. Rubrique 11 : Informations toxicologiques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.